Bulletin n° 33 Janvier-Février-Mars 2020

03

Délégués Départementaux de l'Education Nationale

Union de l'Allier

Sommaire

Pages 1 et 2 : EDITO du Président

Page 3 : Mot de la secrétaire

Page 4 : Mot du trésorier. Concours citoyen

Page 5 : Amiante

Page 6 : Des arbres …

Directeur de la publication
Michel DUPONT
Président de l'Union
3 rue de Bellecroix
03400 YZEURE

Commission de rédaction
Bureau directeur

N° ISSN 1771-0731
Imprimé par nos soins

Edito du président.

Edito janvier 2020

Être directeur, directrice d'école aujourd'hui est un engagement difficile.

Nous avons tous été bouleversés, au mois de septembre, par le suicide de Christine Renon, directrice d'école à Pantin, directrice qui a crié « au secours » mais qui n'a pas été suffisamment entendue. Pourtant depuis des années, la situation des directeurs fait l'objet d'alertes tant par les syndicats, que par les personnes impliquées dans les communautés éducatives.

Par un courrier adressé à quelques personnes, elle décrit le difficile exercice de son métier d'enseignante et de sa fonction de directrice. Elle y explique l'impossibilité de faire face, au quotidien, à l'ensemble de ses responsabilités malgré son profond attachement à sa mission, ses élèves et leurs familles comme à ses collègues. Sa lettre explique comment cette impossibilité de faire face a conduit à son épuisement puis à l'irréparable pour mettre un terme à sa souffrance devenue insupportable.

Le suicide de cette directrice de maternelle met en lumière un profond "mal-être" ressenti par la profession, lié à l'isolement et à un manque de reconnaissance.

Nous DDEN, continuons d'affirmer qu'il faut que l'école ait une organisation conforme avec sa mission au service des enfants.

Que 2020 soit l'année de la laïcité !

Principe emblématique de la tradition républicaine française, sacralisée par la 3ème république,
La Laïcité est aujourd'hui dangereusement remise en cause par les fanatismes et les intolérances, qu'elles soient culturelles, politiques, économiques, religieuses ou raciales. La Laïcité n'est plus correctement défendue et la pire des confusions règne autour de cette notion.
La Laïcité c'est un principe qui repose sur le primat de la liberté de conscience.
A un moment où de vieux et pernicieux démons relèvent la tête, la laïcité est un garant de la République et de la Paix. Il convient d'exercer une vigilance de tous les instants pour en promouvoir les bienfaits et en faire une source d'inspiration plutôt qu'un motif de confrontation.
Dans le cadre de notre mission, la laïcité est une exigence et un point fort. C'est un principe, mais surtout un état d'esprit et de comportement. Etre laïque, c'est s'engager. La laïcité organise pour tous les citoyens un espace régi par la loi, par le droit, où tous les hommes sont égaux sans qu'il soit possible à des règles communautaires d'installer dans cet espace des hiérarchies ou des exclusions.

La loi de1905 permet « le vivre ensemble » et non le vivre en communautés. Toute forme d'exclusion, d'intolérance dégénère en repli communautaire ou s'exprime par la violence. Au communautarisme qui enferme, la laïcité oppose un humanisme qui libère.

Dans notre société de plus en plus déchirée de revendications identitaires, pour tous les enfants citoyens en devenir, engageons-nous à vivre ensemble avec nos différences. Cette laïcité, il faut la revendiquer sans cesse et la préserver contre les atteintes.

La laïcité, valeur universelle, offre un avenir pour tous, elle est porteuse d'espoir.

Notre statut de DDEN, nos convictions de femmes et d'hommes de Progrès, nous confèrent un devoir de vigilance, nous qu'un ministre de l'Education Nationale a qualifiés de « gardiens de la paix de l'école ».

Plus que jamais, dans cette période troublée, exerçons notre mission pour rendre nos écoles bienveillantes, dans l'intérêt des enfants.

Amitiés laïques. Michel Dupont

Il est traditionnel de projeter de belles intentions en début d'année nouvelle.

Cette année en tant que DDEN, je nous la souhaite sereine et pleine de confiance.

Confiance en l'institution qui milite dans sa politique de transparence, de partage et de saine réflexion en nous envoyant régulièrement des circulaires en temps réel – certains disent en nous bombardant de courriels ... –

Confiance en nous collectivement, têtes et bras d'une structure laïque, sage et responsable pour ne pas se laisser emballer par les remous épidémiques sociaux et démêler la raison de l'émotion.

Confiance en nous, personnellement, en notre rôle de médiateur nommé par l'Inspection Académique – certains doutent de ce rôle – Si nous avons le bonheur d'assister à des Conseils d'Ecole sereins et sans entraves, prenons la parole en tant que Délégué Officiel pour remercier le Conseil de sa sérénité et de son efficacité. Et pour les possibles embarras, soyons ce négociateur diplomate qui nous sied.

Que cette année vous soit riche en humanité et excellente en santé ! Suzanne Martin

Bureau départemental

Président : Michel Dupont
Vice-Président délégué : Jean-Claude Avelin
Vice-Président Secteur de Montluçon : Claude Boix
Secteur de Moulins : Yvette Bobier
Secteur de Vichy : Michel Hauchart

Secrétaire générale : Suzanne Martin
Secrétaire-adjoint : Philippe Foltier
Trésorier : Gérard Delapierre
Trésorier-adjoint : Bernard Nicolas

Nous avons une pensée particulière pour notre Collègue Claude Boix dont l'épouse, également collègue DDEN nous a quittés en fin d'année.

Le mot du trésorier général …

Aux trésoriers et trésorières de l'UDDEN 03

Comme chaque début d'année nouvelle, je tiens à vous rappeler en quelques mots, les consignes élémentaires et nécessaires à la bonne marche de notre trésorerie départementale :

- Encaisser les cotisations de vos adhérents au cours du premier trimestre (par ex, au cours de votre AG)
- Me régler aussitôt le montant des cotisations départementales (29€ cette année encore)

En joignant obligatoirement à votre chèque le bordereau d'envoi prévu à cet effet sans oublier d'envoyer une copie à Suzanne Martin qui met à jour le fichier « Le Délégué ».

Pour votre information, sachez qu'au 31/12/2019 nous étions 313 DDEN et 330 fin 2018.

Quelque peu soucieux de cette situation, je ne désespère pas que 2020 soit une meilleure année, compte tenu de l'arrivée de nouveaux DDEN récemment.

Qu'ils soient les bienvenus et défendent avec toute leur énergie notre école publique.

Bonne année et bon courage à vous tous et toutes. Bien entendu, je reste toujours à votre disposition en tant que trésorier de notre Union. G. DELAPIERRE 04.70.43.86.07

CONCOURS « SE CONSTRUIRE CITOYENS »

Ce concours, initié par notre Fédération vous a été présenté plus en détails.

A ce jour, la foule des dossiers d'inscription n'est pas au rendez-vous. Peut-être que chacun d'entre nous n'a pas saisi la possibilité de faire bénéficier la caisse de son école d'une partie de la dotation financière prévue à cet effet……

Je rappelle que les thèmes retenus sont déjà inclus dans les projets d'école en cours.

SOLIDARITE et FRATERNITE

SOLIDARITE INTERGENERATIONNELLE

DEVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETE

CITOYENNETE ET LAÏCITE

L'Allier ne manquant pas d'idées, chacun doit pouvoir trouver les arguments chocs à présenter aux enseignant-e-s afin de « bien vendre « ce concours.

Les dossiers d'inscription doivent m'être transmis rapidement, car des dates butoir nous sont imposées pour la proclamation des résultats.

Je compte sur vous.

Bernard NICOLAS 04 70 44 78 41 jacber.nicolas@free.fr

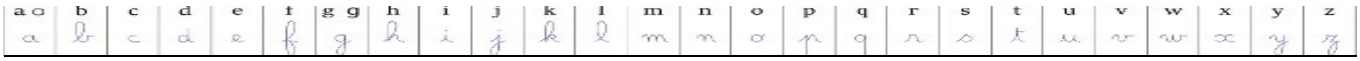

Depuis quelques mois, des DDEN de Montluçon ont étés alertés sur la présence d'amiante dans les écoles de la ville. Toutes les parties des bâtiments construits ou rénovés dans les années 70/80 peuvent en effet contenir de l'amiante ; il s'avère en particulier que certains sols des salles de classe, constitués de dalles dites de « vinyle amianté » sont concernés par ce problème.

Si ces dalles sont dégradées, le risque est de voir des fibres d'amiante se disperser dans l'atmosphère et être ingérées par les occupants. Le risque de dégradation des dalles est en outre accru lorsque les pieds des chaises et des tables des élèves sont métalliques et dépourvus de patins.
La question est prise en compte par le code de la santé publique en son article R1334-29-5, qui impose aux propriétaires, (ici les municipalités) de faire réaliser à intervalles réguliers et par une entreprise agréée, un diagnostic technique amiante (DTA) portant sur l'ensemble des bâtiments. Ce dernier indique si des dangers existent et préconise les mesures à réaliser pour y remédier.
La fiche récapitulative du DTA doit être transmise aux occupants, en l'occurrence la directrice ou le directeur de l'école, et annexée au registre de sécurité.
Au cours de leurs visites, les DDEN doivent donc vérifier que la fiche récapitulative du DTA est bien présente et que les mesures qui y sont éventuellement prescrites sont bien mises en œuvre. D'autre part, l'examen des locaux et notamment des sols doit prendre en compte cette question de l'amiante.

Silence !!! ça pousse !!!

C'est dans le silence des cœurs que se perpétuera le souvenir de ces arbres plantés pour la laïcité. A Lusigny, à Saint-Loup et à Teillet Argenty.

« Un ginkgo bi loba, symbole de paix et de vivre ensemble. »

« Cet érable est un symbole pour les enfants de cette école et les élèves futurs, n'oublions pas qu'un arbre est un puissant symbole, par son enracinement, sa verticalité, son feuillage. »

« C'est un souvenir de toute votre vie, que la plantation de cet arbre de la laïcité. Je souhaite que vous en parliez avec vos parents et que chaque fois que vous passerez près de lui, même quand vous serez très vieux, vous vous souveniez… » a déclaré le maire de Teillet Argenty avant que les enfants entonnent « La Marseillaise ».